

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-36

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-huit mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Pierre FOUILLAND

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, M. Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Erwan LE SAUX
M. Guy BOISSERIN donne pouvoir à M. Serge BERARD
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
M. Dominique CHARVOLIN

Publiée le 31 mars 2025

**Objet : Chantiers biodiversité : mise en place d'une convention avec l'exploitation
« Domaine de la Petite Gallée »**

Vu le rapport établi par M. Jérôme CROZET :

Rappel du contexte :

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa session du 25 juin 2024, le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement à la restauration de la biodiversité dans les espaces agricoles et naturels de la CCVG, *Chantiers Biodiversité*.

Dans le cadre de ses stratégies *Biodiversité 2024-2034* et *Agriculture 2030*, la CCVG a mis en place un programme qui vise à mobiliser les différents acteurs des milieux agricoles afin de :

- Améliorer la résilience au changement climatique des espaces agricoles et des fermes du territoire ;
- Contribuer à préserver la biodiversité et les continuités écologiques des zones agricoles et naturelles de la vallée du Garon.

Le programme prévoit l'accompagnement de deux projets par an, sur trois ans, par les deux partenaires de la CCVG, Arthropologia et la LPO AuRA.

Les accompagnements engagés :

En 2024, deux accompagnements ont été engagés, avec Astulfoni Production et la ferme maraîchère de la commune de Chaponost.

Un troisième accompagnement a démarré en janvier 2025 avec le Domaine de la petite Gallée, à Millery. Il est prévu de relancer l'appel à manifestation d'intérêt afin d'engager courant 2025 un quatrième accompagnement.

Planning prévisionnel :

- Astulfoni Production : démarrage des chantiers en mars 2025
- Ferme maraîchère de Chaponost : convention à établir au 1^{er} semestre 2025
- Domaine de la Petite Gallée : démarrage des chantiers en mars 2025
- 4^{ème} accompagnement : à engager au 1^{er} semestre 2025

Le porteur de projet et le programme de travaux :

Le porteur de projet : Domaine de la petite Gallée :

- Siège d'exploitation : Millery
- Chef d'exploitation :
- Domaine familial
- Production : viticulture
- AOC : Coteaux du Lyonnais
- Conduite de production : Agriculture biologique (label AB) et biodynamie (label Biodyvin).

Les chantiers prévus sont détaillés dans la convention jointe en annexe. Ils seront conduits sur des parcelles exploitées par le Domaine de la petite Gallée sur la commune de Millery et concernent des plantations de haies sur deux parcelles en vigne et la plantation de fruitiers sur une troisième parcelle de vigne.

Budget prévisionnel :

Les demandes de devis sont en cours. Une enveloppe prévisionnelle maximale de 10000 € est réservée à la réalisation des chantiers de chaque accompagnement dans le cadre du programme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres votants,

Abstentions : 2 voix – M. Pierre FOUILLAND et Mme Valérie GRILLON

APPROUVE le lancement de la réalisation des chantiers 2025 du programme Chantiers Biodiversité avec l'exploitation Domaine de la petite Gallée ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 27/03/2025,
GAUQUELIN Françoise



¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)